



MARCHE ORDINAIRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

SAMU 38 SMUR de GRENOBLE

**Location de 6 ambulances neuves sans chauffeur pour les besoins du
CHU GRENOBLE ALPES
Ambulance de catégorie C type A - Type L1H1 - pour les besoins du
CHU Grenoble Alpes Grenoble Alpes**

REFERENCE

**N° 2026E141_144
LOT 3 – SOUS LOT 2**

ETABLISSEMENTS DU GHT ALPES DAUPHINE concerné par le présent contrat



**Centre Hospitalier Universitaire
Grenoble Alpes**



Véhicule conforme à la norme NF EN 1789 "Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. – Ambulances routières" selon les modalités décrites dans le guide d'application GA 64-022 "Guide d'application de la norme NF EN 1789" 2007 + A1 : 2010 + A2 : 2014

« Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. Ambulances routières et aux dispositions du code de la route.

Ambulance catégorie C type A Ambulance de soins d'urgence conçue et équipée pour le transport, les premiers soins et la surveillance de patients dont l'état de santé ne laisse pas présager qu'ils puissent devenir des patients en détresse

Ambulances de catégorie C type A

Véhicule conforme à l'arrêté du 20 AVRIL 2026 fixant les conditions exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres.

Le PTAC de ces véhicules ne devra pas dépasser 3,5 tonnes

Sommaire

I) Véhicule

Agencement Général

- 1) Type
- 2) Carrosserie
- 3) Mécanique

II) Conception Générale

- 1) Alimentation électrique
- 2) Cellule conduite
- 3) Cellule sanitaire
- 4) Signalisation et avertisseurs
- 5) Chauffage et climatisation

III) Radio communication

- 1) Installation

IV) Divers

I) VÉHICULE :

Agencement général :

1) TYPE :

1) L1H1

2) CARROSSERIE :

- Véhicule type fourgon
- Longueur : inférieure à 5.40 M
- Hauteur : supérieure à 1.80 M
- 3 places en cabine de conduite
- 2 portes latérales coulissantes dont celle de droite vitrée
- A l'arrière : ouverture par haillon ou portes
- 1 fenêtre sur chaque côté de la carrosserie à l'arrière (si possibilité avec aménagement)
- La carrosserie sera blanche sur toute la surface
- Sous la porte latérale droite sera installé un marchepied électrique
- Sur la carrosserie une signalisation sera apposée (à voir entre l'aménageur et le CHU)

3) MÉCANIQUE :

- Motorisation turbo diesel
- Puissance minimum 120 CV
- Traction avec anti patinage
- Direction assistée
- Système antiblocage des roues (ABS ou autre)
- Pack visibilité
- Caméra de recul
- GPS
- Pack sécurité
- Système antiblocage des roues (ABS ou autre)
- Suspension assouplie mécanique si nécessaire
- Roue de secours cross climat
- 5 pneus cross climat
- 1 paire de chaine à montage rapide

II) CONCEPTION GENERALE :

1) ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Une prise électrique type Maréchal sera posée sur le côté gauche du véhicule (emplacement à définir avec l'aménageur)
- Un voyant sera placé sur le tableau de bord indiquant que le véhicule est branché sur le 220V
- Un chargeur batterie sera installé permettant la charge des batteries à la demande quand celui-ci est branché sur son raccord extérieur
- Un onduleur de 1200 watts minimum fournissant un courant parfaitement sinusoïdal permettant l'alimentation en 220V dans la cellule sanitaire pendant que le véhicule roule
- Un réseau de prises 220V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Un réseau de prises 12V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Pour le rechargement des téléphones mobiles, au moins 4 prise USB : 2 dans la cabine et 2 dans la cellule sanitaire + 1 système de rechargement à induction dans la cabine de conduite.

2) CELLULE CONDUITE

- Une prise 12 volts sur le tableau de bord
- Deux prises USB
- Un extincteur 2 Kg à poudre
- 1 Kit de sécurité comprenant 3 gilets, un coupe ceinture et un brise vitre
- 1 lecteur de carte côté passager sera installé
- 1 lampe de recherche amovible rechargeable avec un support sur le réseau 12V du véhicule
- Un témoin lumineux de couleur rouge permettra le contrôle visuel de la présence de l'alimentation en courant 220 volts extérieurs
- Un système regroupant l'ensemble des commandes de la signalisation sonore et lumineuse, de l'éclairage de la cellule sanitaire et du chauffage de la cellule sanitaire.

3) CELLULE SANITAIRE

- 4 à 6 prises 220 volts environs (à voir avec l'aménageur)
- 4 prises 12 volts
- 1 chauffage électrique 220 volts indépendant permettant de chauffer le véhicule quand celui-ci est à l'arrêt et branché sur le 220V
- Un second système de chauffage à eau ou type WEBASTO ou autre fonctionnant quand le véhicule roule permettant de chauffer la cellule sanitaire
- 1 système d'éclairage par Led comprenant un éclairage nocturne lumière bleue, le tout commandé sur un tableau de contrôle dans la cellule sanitaire et dans la cellule de conduite

- Variateur de luminosité côté patient
- Plafonniers s'allumant automatiquement à l'ouverture des portes arrière et latéral droite
- Sonnette d'appel de la cellule sanitaire vers la cellule conductrice
- L'ensemble des vitres de la cellule sanitaire seront opacifiées vitres teintées et au trois quart un film empêchant de voir de l'extérieur vers l'intérieur
- 2 sièges passagers seront installés en face à face sur le côté droit ou les deux faces à la route.
- La cloison de séparation sera équipée d'une fenêtre ouvrante.
- 2 supports pour bouteilles de 1 M3 d'oxygène dont 1 placé à l'arrière droit et l'autre contre la paroi de séparation.
- Sur la partie latérale gauche, un aménagement permettant la pose d'un aspirateur de mucosité électrique avec son support,
- Fourniture par l'aménageur d'un support pour aspirateur ACCUVAC WEINMAN (le service ambulances possède déjà cet appareil)
- 1 système de fixation pour un sac de secours facilement accessible positionné sur la paroi de droite ou la cloison de séparation à définir avec l'aménageur
- Divers rangements type tiroirs ou placards pour du petit matériel :
à définir lors de la réunion technique avant mise en production.
- Le plafond sera équipé en plus de l'éclairage d'une rampe maintien ainsi que de deux supports de perfusion.
- Une table ou rail chemin de roulement posé au sol pour brancard CHAPUIS équiper d'une plateforme d'introduction rabattable si nécessaire
- **Le système d'ancrage du brancard 3 points sera de type Chapuis S310** (pour des raisons d'interchangeabilité le service ambulances n'est doté que de brancard Chapuis)
- Cette installation doit permettre d'introduire le brancard dans l'ambulance sans avoir à le soulever.
- L'ensemble des commandes (éclairage, chauffage climatisation, ventilation) seront regroupés sur un tableau et doublé dans la cellule de conduite
- **Fourniture par l'aménageur d'une chaise portoir type Chapuis** celle-ci sera placée comme le matelas immobilisateur à dépression sur le côté latéral gauche accès extérieur par la porte latérale
- **Fourniture d'un brancard Chapuis type 430 CF ou similaire**
Châssis de couleur rouge
Équipé :
 - **D'un matelas bleu,**
 - **D'un support perfusion repliable 2 parties**
 - **De 2 barrières de sécurité.**
 - **D'un caisson de rangement sous tête**
 - **Une barrière de pied renforcé**
 - **D'un harnais de sécurité 10G+ sangle jambes.**
- Hauteur de chargement adapté aux ambulances L1H1 et L2H2 du Service ambulances**

4) SIGNALISATION ET AVERTISSEUR

Signalisation lumineuse et sonore du véhicule :

Rampe Lumineuse bleu avant

- Elle sera composée de modules à LED bleus R-65 aux extrémités ainsi que de 6 modules à LED bleus en partie avant de la rampe
- La rampe devra être homologuée R-65
- Cette rampe devra faire une longueur comprise entre 1300 et 1400 MM.

Feu arrière :

- Un feu à éclats bleu conforme aux normes en vigueur sera positionné à l'arrière du véhicule.

Sirène :

- Un amplificateur de sirène en tonalité Ambulance sera intégré dans la rampe. Ou placée à l'avant Cette sirène devra comprendre les fonctions jour/nuit.
- Elle sera couplée à deux haut-parleurs 70 W placés derrière la calandre du véhicule
- La sirène ne pourra fonctionner que si les feux bleus sont actifs.
- La sirène devra être homologuée UTAC.

L'ensemble de la signalisation lumineuse et sonore du véhicule devra être garantis 5 ans à partir de la date de mise en circulation du véhicule.

Marquage sur véhicule :

- Sur le capot avant, une étoile de vie réglementaire
Ainsi que sur les portes avant
- Sur le capot à l'avant droit l'indicatif véhicule
- Sur les côtés un lettrage :
CHU GRENOBLE ALPES placé en partie centrale
- Sur la partie arrière : inscription **CHU GRENOBLE ALPES**
Plus le logo du CHU de chaque côté du véhicule.

5) CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

- Climatisation de la cellule conduite
- Climatisation indépendante pour la cellule sanitaire efficace : 1 système de climatisation, avec son système de commande, sera installé en cellule sanitaire fonctionnant indépendamment de celui de la cellule de conduite
- 1 aérateur électrique type « SUFFLASPIR » à marche réversible, installé au pavillon
- Pour la cellule sanitaire : 1 système de chauffage type Webasto ou autre, avec son système de commande, permettra de maintenir une température d'au moins de 20° par période de grand froid, les tuyaux extérieurs seront isolés afin de permettre le bon fonctionnement du chauffage
- Un chauffage 220V fonctionnant quand le véhicule est branché au réseau 220V extérieur.

III) RADIO – COMMUNICATION :

1) INSTALLATION

Le véhicule sera équipé de :

- 1 système GPS d'origine intégrant une cartographie France
- 1 système de communication et téléphonie Bluetooth d'origine
- Un car play
- 1 poste autoradio d'origine couplé à une enceinte supplémentaire sera placé en cellule sanitaire pouvant se couper avec un bouton on/off
- Un support pour téléphone cross call X5 sera placer en cellule de conduite

IV) DIVERS

Livrables :

- L'offre comprend la livraison du véhicule au CHU GRENOBLE ALPES Service Ambulances
- Les plaques d'immatriculation
- La carte grise
- Un plan de masse si nécessaire
- Toute la documentation technique concernant le véhicule

Restitution en fin de contrat :

Un bilan kilométrique et équilibrage tarifaire sera fait annuellement, toutefois une tolérance de dépassement kilométrique sera proposée.

Un procès-verbal de restitution sera établi pour une remise en état éventuelle qui ne tiendra pas compte de l'usure incombant à une utilisation normale du véhicule. Une compensation kilométrique se fera entre tous les véhicules.

Le véhicule sera enlevé par le prestataire sur le site du CHUGA.

Prix et paiement :

Un bilan kilométrique et équilibrage tarifaire sera fait annuellement, toutefois, une tolérance sera proposée.

Autres :

Un suivi bimensuel de l'avancement de l'aménagement ainsi qu'une communication régulière entre l'aménageur et l'utilisateur sont demandés et notamment une visite intermédiaire aura lieu chez le constructeur à mi chantier pour deux techniciens représentants du CHUGA avant toute pose définitive des équipements dans les cellules sanitaires. La prise en charge de la visite (déplacement, repas, hébergement) sera assurée par le prestataire avec le moyen le plus adapté.

Obligations du CHUGA :

Ce dernier s'engage :

Ne laisser conduire ce véhicule que par des conducteurs agréés par lui.

Ne pas tracter d'autres véhicules ou remorques.

N'apporter aucune modification sur le véhicule (autre que le logo d'identification).

Fermer le véhicule en stationnement en retirant les titres de circulation.

Faire respecter le droit de propriété du titulaire du marché sur l'ensemble du matériel loué.

Ne pas sous louer le véhicule.

L'assurance est à la charge du CHUGA.

C BOARINI, technicien supérieur hospitalier SAMU 38 /SMUR de Grenoble